

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 15 Germinal, an V.

( Mardi 4 Avril 1797. )

*Débarquement de troupes anglaises à Lisbonne. — Ordre donné par la cour de Portugal pour la levée d'un grand nombre de matelots. — Efforts de la cour de Rome pour remplir promptement les conditions du traité de paix. — Détails sur les assemblées primaires de Marseille. — Définition des mots embauchage, embaucher. — Message du directoire sur la prise de Trieste.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## PORTUGAL.

*De Lisbonne, le 7 mars.*

Le 2 & le 3 du courant il est entré dans ce port un convoi anglais de 50 vaisseaux de transport venant de Londres, avec des troupes de cavalerie, sous l'escorte du vaisseau le *Léandre*, de 50 canons, & de la frégate le *Laon*, de 38 canons.

Le bureau de la marine a fait passer à l'intendant général de police de la cour & du royaume, un ordre du roi pour recruter un grand nombre de matelots, de matelotes & de mousses, pour l'équipement des vaisseaux de sa majesté; & l'intendant de police a envoyé des circulaires dans tous les ports, depuis Sétabal jusqu'à Figueira, pour faire le recrutement le plus considérable qu'il sera possible, & ordonner aux patrons de barques de pêcheurs & aux armateurs, de présenter la liste de leurs marins depuis 20 jusqu'à trente ans, pour les enrôler & tirer quatre hommes de chaque équipage en cas de besoin pour compléter le nombre qui sera jugé nécessaire, & par cet enrôlement volontaire éviter la nécessité de recourir à des moyens violens.

## ITALIE.

*De Sinigaglia, le 4 mars.*

Personne n'ignore dans cette province, qu'en vertu du traité nous devons rentrer sous la domination du pape, mais on n'en continue pas moins à établir le régime républicain. Le 26 du mois dernier, il y eut ici une fête pour célébrer la conquête nouvelle de la liberté républicaine par la municipalité dans la proclamation qu'elle publia pour inviter tous les citoyens & citoyennes de la ville à venir y assister Le soir il y eut illumination générale; on entendoit de tous côtés les cris de *la liberté! vivent les bons républicains!* La ville d'Ancône s'est déclarée cispadane; elle met son état de défense sa citadelle, & on a enlevé à cet effet des pièces d'artillerie qui étoient dans la forteresse de la ville.

Nous recevons à chaque instant des circulaires des autres villes de la province, qui proposent une confédération avec Ancône, & l'envoi de députés au général Buonaparte & au directoire.

*De Rome, le 9 mars.*

Le gouvernement desirant rentrer en possession des pays occupés par les Français, fait les plus grands efforts pour remplir, le plus tôt possible, les conditions du traité de paix. Mais lorsqu'on considère que, même après ce traité, la Marche & le duché d'Urbain continuent des actes révolutionnaires, sans que les Français s'y opposent, on peut douter que ces pays rentrent jamais sous la domination du saint-siège. Les commissaires, envoyés par le pape dans différentes villes de la Marche & du duché d'Urbain, où les Français n'avoient pas de troupes, n'ont pas été reconnus par la majorité des habitans. Plusieurs même, & particulièrement Mgr. Arrigoni, ont été insultés. On commence à craindre que ces deux provinces ne soient perdues pour le saint-siège; la cour de Rome n'a aucun moyen de les soumettre par la force: elle pourra, dit-on, appeler à son secours les Napolitains intéressés à ce qu'il ne s'établisse pas une république qui confine avec le royaume de Naples. Mais les Français le permettront-ils? Ce qui rassure un peu, ce sont les énormes contributions qu'ils lèvent dans les provinces, & qui doivent aliéner un peu tous les habitans.

*De Milan, le 12 mars.*

Les repas patriotiques qui ont eu lieu à Paris, & dans lesquels on a porté des toast à la république lombarde, ont confirmé l'espérance des patriotes ardents qui comptent sur la prochaine déclaration de l'indépendance de la Lombardie: mais les personnes de sang-froid ne se dissimulent pas que le gouvernement français n'a pas pris un parti décisif, & qu'il regarde encore la Lombardie comme un objet de compensation. Il est évident que les agens du gouvernement français, loin de hâter la démarche que les Lombards sont disposés à faire, ne sont occupés qu'à l'empêcher. L'entrevue que le général Clarke a eue à Turin avec le ministre de l'empereur, prouve que l'on négocie pour la paix. En attendant, on continue à former les légions lombardes, & on parle même de réquisitions.



*De Bologne, le 14 mars.*

Ces jours derniers, le congrès cispadan a publié un manifeste, daté de Modene, pour annoncer la clôture des deux sessions & l'achèvement du plan de constitution. On fait aussi savoir qu'il sera formé un comité de révision, composé de 16 citoyens choisis par le congrès, qui résidera dans cette ville.

On a aussi nommé les dix départemens, dans l'ordre suivant :

Noms des départemens.	Chefs-lieux.
1. Del Capo Lungo.	Massa.
2. Del Serchio.	Castellnuovo.
3. Del Trinato.	Paullo.
4. Delle Terme.	Vergato.
5. Del Orostolo.	Reggio.
6. Del Fanaro.	Modene.
7. Dell'Atta-Padusa.	Cento.
8. Del Reno.	Bologne.
9. Del Po.	Ferrare.
10. Del Santerno.	Imola.

Le plus grand département sera celui del Reno, qui renfermera cent quatre-vingt-dix mille habitans ; & Bologne est déclarée commune centrale & résidence du directoire.

On écrit d'Ancône que l'on fait dans cette place de grands travaux ; mais les Français seuls y travaillent, sans y admettre aucuns spectateurs. Outre la garnison, qui est nombreuse, on attend encore 2000 cispadans. La frégate française *la Bruine*, de 40 canons, est entrée dans ce port, & le bruit s'est répandu que bientôt il y arriveroit une escadre républicaine.

*De Gènes, le 15 mars.*

Le pape a fait remettre au général Buonaparte, par le prince Colonna, une épée & une aigrette garnie de brillans, d'un très-grand prix.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*Extrait d'une lettre de Marseille, du 4 germinal.*

Nos assemblées primaires se sont tenues dans le plus grand ordre ; tous les élus ont été pris dans la classe des hommes probes, attachés au gouvernement & intéressés à le voir marcher. On a tout lieu d'espérer ce que l'on s'est proposé, c'est-à-dire la paix & la tranquillité. Nous devons beaucoup pour le maintien du bon ordre, à la vigilance active du général Willot, du commandant Jürgard, & des commissaires du bureau central ; ils ont tous mis le plus grand zèle à prévoir & à éloigner tout ce qui pouvoit troubler la tranquillité publique. Toute notre garnison est en activité, les chefs ont été & sont encore continuellement à cheval, accompagnés des commissaires du bureau central. Ils se portent partout, & par-tout ils maintiennent l'ordre & la paix. Il n'y a eu de trouble dans aucune de nos trente-trois sections ; la police la plus sage & la plus sévère y a été exercée, la plus petite personnalité n'y a pas été permise ; chaque citoyen, de quelque opinion qu'il fût, y a voté très-librement ; ce qui est étonnant sous un ciel où les idées sont si échauffées, & où l'on oublie si difficilement des souvenirs douloureux.

*De Paris, le 14 germinal.*

Aujourd'hui, à l'heure de midi, on a tiré plusieurs coups de canon en signe de réjouissance. & l'imagination a d'abord supposé ce que le cœur demande, la paix. Voilà la première impression qui a été répandue dans le peuple elle a excité une joie trop prématurée. & la plus vive qu'ait éclatée depuis long-tems. Le bruit s'est ensuite répandu que l'archiduc Charles étoit prisonnier avec douze mille hommes & son état-major. Ces différentes nouvelles sont successivement évanouies ; mais la prise de Trieste & du Frioul, annoncée officiellement, est un événement important dans l'ordre politique & les relations commerciales. La paix sera-t-elle à Trieste ? . . . . Nous avons néanmoins espéré la trouver dans Mantoue, dans Milan.

Le conseil militaire continue d'entendre les dépositions des témoins. Dans la séance du 12, deux chouans dénommés ont déposé contre Lahoussaye, l'un des prévenus. Ils ont prétendu que ce dernier s'étoit trouvé avec eux dans la forêt Dellecota, & qu'ils avoient pillé ensemble un courrier. L'un des défenseurs a fait sentir que des hommes s'avoient volés de grand chemin, ne méritoient aucune croyance. Et en effet cette déposition a paru faire très-peu d'impression sur les juges. On présume que cette affaire sera décidée dans deux ou trois jours, & que les preuves d'enbauchage ne paroissent pas constantes. Les prévenus doivent être renvoyés pour le fond de l'accusation devant leurs juges naturels.

Une maladie grave du président de la haute-cour suspendu depuis quelques jours le procès de Babeuf. Il est mis à profit pour temporiser. La dernière séance a été encore consacrée toute entière à l'audition des témoins. Un incident assez bizarre avoit marqué cette séance. Un témoin est introduit, & il commence sa déposition en chantant de toutes ses forces : *Levez-vous illustres citoyens*. . . . Ce témoin, échappé de Bicêtre, a fait un peu d'éloge de Babeuf & de ses compagnons. On lui a objecté que sa seconde déposition contredisoit la première ; il a répliqué qu'il n'avoit fait celle-ci que pour obtenir sa liberté. On lui a répondu qu'il se trouvoit alors dans le cas des faux témoins ; & on l'a fait arrêter comme tel.

Le général Rochambeau, qui a été destitué & détenu dans les prisons de Bordeaux par ordre des commissaires du gouvernement à Saint-Domingue, & qui a réclamé vainement auprès du directoire contre cet acte arbitraire & tyrannique, vient de publier sa correspondance avec les agens & le ministre de la justice. Elle confirme tout ce que nous avons plusieurs fois raconté des désastres de Saint-Domingue, des vexations horribles dont les noirs sont les victimes, & de l'esprit de destruction & de rapine qui anime les agens du gouvernement. « Il n'y a écrit-il au ministre de la marine, il n'y a de liberté sur cette terre que pour les commandans des Africains & les hommes de couleur, qui disposent du reste de leurs semblables comme des bêtes de somme ; les pauvres noirs sont par-tout vexés & humiliés. On veut maintenant égorger les hommes de couleur par les noirs. . . . » On spécule beaucoup sur la partie espagnole de Saül-



mingue; on y établit des projets de fortune. Vous le dirai-je ? Leblanc, un des commissaires du directoire, m'a fait de grands discours pour me prouver qu'il falloit beaucoup de voleurs dans cette colonie. Et voilà les hommes du directoire ! Cette correspondance mérite d'être lue de tous ceux qui veulent connoître l'état actuel de Saint-Domingue; elle est faite pour honorer le caractere déjà très-estimé du général Rochambeau.

*Embauchage, embaucher.*

Cela signifie placer quelqu'un dans une boutique, & dérive du vieux mot *bauche* ou *boutique*, emprunté de l'italien *bottega*.

Un *embaucheur*, dans le sens étroit de ce mot, est donc un individu qui se charge de placer ceux qui cherchent une condition ou une boutique.

Autrefois dans Paris chaque profession avoit ses *embaucheurs*, qui rendoient service à tous les jeunes ouvriers demandant du travail. Qui n'a pas entendu parler de la mere des perruquiers, de celle des tailleurs, &c. ? Qui ne se rappelle d'avoir lu dans Gilblas l'épisode du vieux *embaucheur*, tenant une liste de toutes les places de laquais qui se trouvoient vacantes dans Madrid ? On ne s'attendoit pas que cette branche d'industrie seroit un jour érigée en délit punissable de mort.

Une chose difficile à concevoir, c'est le point de rapport qui peut exister entre l'embauchage, tel qu'il vient d'être défini, & les efforts qu'on suppose avoir été faits pour séduire un officier républicain & l'entraîner dans le parti du prétendant. Ici la boutique est une contre-révolution, l'embaucheur un maître des requêtes, & l'embauché un colonel.

Se seroit-on jamais attendu qu'on ait assimilé la chétive industrie d'un pauvre diable qui, pour 50 sols, fait un laquais d'un paysan, avec les projets audacieux d'un agent des cabinets d'Europe, qui cherche à entraîner dans le parti des rois un des chefs des armées de la république ?

Une tentative aussi insolente, qui semble invoquer la vengeance d'un grand peuple, & ressortissante d'un tribunal institué pour connoître les crimes de leze-nation, est soumise au jugement d'un tribunal qui manque essentiellement du pouvoir de la juger & des lumières pour en connoître.

Un tel renversement résulte de ce que l'on se sert des expressions sans en comprendre le sens, de ce que l'on parle sans entendre, de ce que l'on délibère avec aveuglement & prévention.

(Extrait du journal littéraire de Clément).

*Du Fanatisme dans la langue Revolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIII<sup>e</sup> siècle contre la Religion Chrétienne et ses ministres.* Par J. Fr. la Harpe; deuxième édition revue & corrigée par l'auteur. A Paris, chez Migneret, rue Jacob, n<sup>o</sup>. 1186. Prix, 2 liv. 5 s. pour Paris.

Nous n'avons pas annoncé la première édition de cette brochure, qui par le nom de son auteur & par l'objet du sujet, ne méritoit pas d'être passée sous silence. La maladie d'un des rédacteurs de ce journal a été la cause de cette omission, qui d'ailleurs a été fort judicieuse au succès & à la célébrité de l'ouvrage. On en a tout parlé dans les journaux, que nous ne pourrions aujourd'hui en donner l'analyse ni en citer des fragmens, qu'en répétant ce que tout le monde a déjà lu.

Les jugemens qu'on en a portés ont dû être bien divers. L'auteur

attaque tout à la fois les philosophes & les fanatiques, les scélérats & les ignorans. C'est un moyen sûr de soulever contre soi une foule innombrable d'ennemis; mais comme il les attaque avec beaucoup de force & de talent, souvent avec éloquence, les philosophes lui pardonneront son injustice en faveur du talent; mais ce mérite même sera une raison de plus pour que les fanatiques & les brigands ne lui pardonnent jamais.

Nous estimons & nous partageons la sainte indignation qui l'enflamme contre les crimes inouis qui ont souillé la révolution, dès le moment où la lie de la nation est parvenue à s'emparer de tous les pouvoirs; mais nous ne rapportons pas les mêmes effets à la même cause: loin d'attribuer à la philosophie les malheurs de la France & les crimes de ses tyrans, nous ne les attribuerons au contraire qu'au triomphe de l'ignorance sur la philosophie.

Nous dirons même avec franchise à l'auteur, que nous trouvons qu'il abuse dans son écrit du mot *philosophie*, à-peu-près comme les brigands qu'il combat ont abusé du mot *fanatisme*; nous croyons qu'en voyeant avec éloquence la religion de l'horrible persécution qu'elle a éprouvée de la part d'une faction atroce, il tend, sans le vouloir, à soulever la superstition contre la raison elle-même; & que si la *populace religieuse* parvenoit à donner comme la *populace révolutionnaire* la fait, nous verrions la raison humaine enchaînée de nouveau par l'intolérance, toute idée nouvelle en politique & en morale traitée d'innovation séditieuse; l'*esprit philosophique*, appelé esprit révolutionnaire, & peut-être tous ceux à qui il plairoit de donner le nom de *philosophes*, déportés à leur tour par les prêtres. Sans doute cela n'arrivera point; il seroit ridicule de le prétendre; le règne de la superstition est fini. Cependant cette petite révolution seroit infiniment moins étonnante que celle que nous avons vue.

Nous connoissons trop bien le caractère de l'auteur pour supposer un moment qu'en livrant à l'exécution publique les foudres d'un genre de fanatisme, il ait pensé à encourager les excès d'un autre fanatisme; mais l'indignation trop légitime qu'excitoit en lui le zèle de la justice & de l'humanité, exalté par celui de la religion, a pu entraîner son imagination un peu au-delà des bornes de la raison & de la vérité. Et comme ce célèbre écrivain aimait sur-tout la raison & la vérité, nous ne craignons pas de le blâmer en soumettant à son esprit, dans un moment plus calme, l'objection que nous venons d'exposer.

Nous ne louerons pas l'écrit de la Harpe du côté du talent & du style; l'auteur de *Alcandre* & de *Philoctète*, & de tant d'écrits en vers & en prose, d'un excellent esprit & d'un goût exquis, n'a plus besoin d'éloges. La seconde édition que nous annonçons offre des corrections qui ajoutent à son mérite.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 14 germinal.

Le conseil s'est réuni aujourd'hui au bruit de trois salves, dont Paris a retenti entre midi & une heure; la nouvelle de la prise de Trieste a été aussi-tôt répandue; on étoit dans l'attente de la confirmation de cette victoire; Fabre monta à la tribune pour objets de dépenses: un message arrive: on le lit à l'instant; la voici:

« Le directoire exécutif pénétré de regrets de n'avoir pu fuir accéder les ennemis à des propositions équitables de paix, s'est vu forcé d'ouvrir une nouvelle campagne. L'armée d'Italie s'est élancée des bords de la Piave vers le Frioul autrichien; elle a franchi les rivières de Tagliamento & de Piersonzo, méprisant tous les obstacles que l'ennemi lui opposoit. La forteresse de Gradisca, quoique défendue par une troupe d'élite, a ouvert ses portes à la première sommation; sa garnison forte de trois mille hommes a été faite prisonnière de guerre. La ville de Gorizza a été évacuée précipitamment à l'approche des français, à la générosité desquels les hôpitaux militaires remplis de malades ont été abandonnés. L'armée du prince Charles couvroit encore Trieste; mais cette place maritime, de la plus grande importance pour la maison d'Autriche, vient de tomber au



peuvent des troupes républicaines , après une suite de victoires qui ajoutent le Frioul à la conquête de l'Italie ».

Chazal a la parole , dit le président.  
On représente que Chazal est absent.  
Fabre remonte à la tribune.

Je demande la parole , s'écrie Dumolard. Il va à la tribune. Je crois , dit-il , que le président alloit accorder la parole sur le message du directoire.

Le président. — Je l'avois donnée à Chazal.

Dumolard. — La gloire de l'armée d'Italie est au-dessus de tous les éloges. Quelles expressions pourroient ne pas affoiblir les sentimens de reconnaissance & d'admiration que lui doivent tous les Français , ainsi qu'à son brave général. Je me borne donc à demander que le conseil déclare de nouveau que cette vaillante armée ne cesse de bien mériter de la patrie. — Cette proposition est adoptée.

L'impression du message du directoire est ensuite ordonnée.

Fabre soumet à la discussion deux projets de résolution , l'un sur les droits de greffe , l'autre sur les amendes en matieres criminelles. Ce dernier est adopté avec divers amendemens ; l'autre renvoyé à la commission.

Le conseil ordonne l'impression de deux autres projets de résolution , l'un sur les prestations foncieres , présenté par Fabre , l'autre présenté par Richard , & tendant à faire punir de mort les brigands connus sous le nom de *chauffeurs* & autres qui désolent les campagnes.

On lit , & le conseil adopte comme il suit , la rédaction d'une rédaction prise hier.

Art. 1<sup>er</sup>. Les dépenses des bureaux seront réglées de maniere que la somme totale des traitemens n'excede pas celle de 3000 francs à raison de chacun des employés.

II. Le traitement le plus considérable des employés , de quelque grade que ce soit , ne pourra pas excéder la somme annuelle de 6000 francs , sauf les remises sur les perceptions accordées par les loix.

III. Jusqu'à ce que les bureaux soient réduits à un nombre d'employés tel que la dépense n'excede pas la somme réglée par l'article premier , le traitement des employés sera réduit proportionnellement de maniere à ne pas excéder ladite somme.

IV. Il ne sera accordé de logement à aucun employé dans les bureaux que sur un arrêté du directoire donné sur le rapport motivé des chefs de l'établissement dans lequel l'employé sera compris.

V. Dans le cas où il seroit accordé un logement à un employé , il ne lui sera fourni aucun meuble pour l'usage particulier de lui ou des personnes qui lui seroient attachées ; il ne lui sera également fourni , pour le même usage , ni bois ni lumiere.

VI. Il ne sera fourni à aucun employé ni voiture , ni chevaux , ni rations , soit de vivres , soit de fourrages , à tel titre que ce soit.

VII. Aucun employé ne pourra cumuler plusieurs traitemens.

Chassey lit un arrêté convenu hier en comité général ; il porte que le rapport sur la situation de la trésorerie

nationale fait par la commission de surveillance du trésor public , sera imprimé & distribué aux prochains membres du corps législatif à leur arrivée.

Le conseil a adopté ensuite , avec divers amendemens , quelques articles du projet sur les transactions.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 14 germinal.

Le directoire envoie un message qui annonce la prise de Trieste.

Barbè-Marbois , par un tribut d'éloges à l'armée d'Italie qui vient d'enlever à la maison d'Autriche le seul port qui lui restoit , cette armée est près de la Hongrie , dit-il ; & déjà elle menace Vienne , le centre de la puissance autrichienne : elle portera nos armes là où elles n'ont jamais pénétré jusqu'à présent. Je demande l'impression du message à six exemplaires. — Adopté.

La discussion s'ouvre sur les salines. Vernier parle en faveur de la résolution.

Le conseil ordonne l'impression de son opinion & ajourne la discussion.

Bourse du 14 germinal.

Amsterdam.....68, 60 $\frac{3}{4}$ $\frac{7}{8}$ .	Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{2}$ .
Idem courant.....58.	Londres.24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ , 24 l.
Hambourg.....192 $\frac{1}{4}$ , 190..	Inscript.8 l. 17 $\frac{1}{2}$ , 9 l., 9 l. 7 $\frac{1}{2}$ .
Madrid.....11 l. 10 s.	Bons $\frac{3}{4}$ .....9 l. 4 s. $\frac{1}{2}$ , 7 s.
Madrid effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ .39 l., 38 l. p. $\frac{8}{10}$ perte.
Cadix.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Mandat.....44 s. $\frac{1}{2}$ , 46, 45 $\frac{1}{2}$ .
Cadix effective..13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin.....102 l. 5 s.
Gènes....93, 92 $\frac{3}{4}$ , 91 $\frac{3}{4}$ ..	Lingot d'arg.....50 l. 10 s.
Livourne.....102.	Piastre.....5 l. 5 s.
Bâle.....1 $\frac{5}{8}$ , 3 $\frac{1}{4}$ .	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille.....idem.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ bénéf.	Guinée.....25 l.

Esprit  $\frac{3}{5}$ , 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive , 1 liv. 10 s. — Café Martinique , 2 l. 2 s. — Café St-Domingue , 2 liv. 1 s. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 11 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 7 s. — Savon de Marseille , 22 s. — Chandelle , 13 s. — Sel , 7 l. 12 s.  $\frac{1}{2}$  lo  $\frac{8}{10}$ .

*Système maritime et politique des Européens dans le dix-huitième siècle , fondé sur leurs traités de paix de commerce et de navigation ; par le citoyen Arnould , chef du bureau du Commerce , & auteur de l'ouvrage de la Balance du Commerce ; un volume in-8<sup>o</sup>. de 360 pages. De l'imprimerie d'Antoine Bailleul ; & se vend chez Larau , palais Egalité , galerie du côté de la rue des Bons-Enfans , n<sup>o</sup>. 181 , & au bureau du journal du Commerce , rue Neuve Augustin , n<sup>o</sup>. 742. Prix , pour Paris , 3 liv. & 4 liv. 4 sols , franc de port , par la poste.*

Le titre de ce livre en annonce clairement l'objet , & l'exécution prouve beaucoup d'études & de connoissances , rédigées avec méthode & clarté. C'est un ouvrage nécessaire à ceux qui s'occupent de gouvernement. Le citoyen Arnould est déjà connu par d'autres bons & utiles ouvrages.